

À l'ouverture des inscriptions, l'IFAP transmet par mail aux services RH des collectivités :

- La fiche pédagogique du produit de formation qui permet de vérifier les conditions d'inscription, le public cible et les prérequis.
- Un tableau d'inscription où sont indiqués (comme sur l'Agenda du site internet de l'IFAP <https://www.ifap.nc/agenda>) :

- Le numéro à **4 chiffres**, l'intitulé et les dates de l'action de formation :

Action	Intitulé	Début	Fin ↓
2516	Mobiliser les outils numériques dans ses formations	27/02/2025	27/02/2025

- Le **code produit** indiqué dans la fiche pédagogique de l'action :



En pratique pour s'inscrire :

- Si vous êtes un agent, vous pourrez compléter la fiche d'inscription individuelle et la transmettre à votre service RH.
- Si vous êtes un service RH, vous pourrez compléter le tableau en prenant soin de :
 - Prioriser les inscriptions des agents
 - Compléter toutes les colonnes obligatoires (*)
 - Transmettre le tableau dûment complété avant la date limite d'inscription à stagiaires@ifap.nc

▲ Sous le tableau, les cases « validation » doivent être **obligatoirement** cochées.

▲ Aucune inscription ne sera prise en compte par l'IFAP après la **date limite**.

Un courriel de confirmation d'inscription sera transmis en retour.

Afin de vérifier la prise en compte de l'inscription et en cas de non-réponse sous 8 jours, contactez le pôle stagiaires.



stagiaires@ifap.nc



24 64 00

Ces indications sont également utilisables pour les inscriptions hors campagne.

Ensemble, engageons-nous pour un service public efficace et performant !